

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Albi le 7 mai 2025

### **INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE : ABAISSEMENT DU NIVEAU DE RISQUE À «NÉGLIGEABLE » SUR TOUT LE TERRITOIRE**

**À compter du 8 mai 2025, le niveau de risque pour l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) passe du niveau « modéré » à « négligeable » sur l'ensemble du territoire métropolitain.**

La France n'a détecté aucun nouveau foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en élevage depuis le 3 janvier 2025.

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2024, la France a déclaré 15 foyers d'IAHP en élevages, 4 foyers d'oiseaux captifs et 36 cas dans l'avifaune sauvage.

Cette évolution favorable de la situation sanitaire en métropole permet à la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire d'abaisser le niveau de risque lié à la faune sauvage migratrice à son niveau le plus faible, c'est-à-dire « négligeable ».

Les mesures de mise à l'abri des oiseaux détenus seront ainsi levées sur l'ensemble du territoire national à compter du 8 mai, date d'entrée en vigueur de l'arrêté publié le 7 mai. Pour rappel le Tarn n'était concerné que par l'obligation du bâchage des véhicules de transport des canards âgés de plus de 3 jours.

Cette amélioration de la situation sanitaire ne doit toutefois pas conduire à un relâchement de la prévention. Il est demandé à tous les acteurs de la filière de maintenir leur vigilance et de respecter une application stricte des mesures de biosécurité en vigueur.

La surveillance, la biosécurité et la vaccination sont des piliers complémentaires de la prévention de l'IAHP.

**Contacts presse Préfecture du Tarn :**

**1/1**

Mila LEGAY – 06 07 16 41 09 & Olivier LEHMULLER – 06 99 22 83 55

Camille SCHMITT – 06 40 49 87 98

Astreintes communication (après 18 h – w-e et jours fériés) : 06 08 36 07 22

Mail : [pref-communication@tarn.gouv.fr](mailto:pref-communication@tarn.gouv.fr)